



COMMUNE DE GRENS

Préavis no 4 / 2023

Au Conseil Général de Grens

**Réfection du toit du bâtiment communal – isolation
et panneaux solaires**

Délégué municipal

Luc Bidaux, Municipal

Grens, 15 Mai 2023

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Ce préavis est lié au plan d'investissement de la législature concernant l'entretien du bâtiment communal.

Depuis plus de 30 ans, la structure du bâtiment n'a pas fait l'objet de travaux lourds, à part le renouvellement de la chaufferie entrepris en 2021. Soucieux du contexte énergétique actuel et, afin de préserver la valeur du patrimoine communal, la Municipalité souhaite entreprendre les travaux nécessaires pour amener le bâtiment au respect les normes d'isolation actuelles et produire l'électricité nécessaire à ses utilisateurs. Le projet permettra également de rendre le bâtiment autonome en cas de coupure de courant.

PROJET

La Municipalité souhaite rénover la toiture, poser de l'isolation sur l'ensemble de la surface et poser des panneaux solaires sur le pente nord-ouest. Nous préserverons ainsi l'esthétique du fronton sud-ouest et du clocher. Malgré l'orientation légèrement défavorable des panneaux solaires, la surface importante de ceux-ci devrait permettre d'accumuler suffisamment d'énergie et d'optimiser son utilisation pour toute la consommation du bâtiment. Nous prévoyons également la pose de batterie en sous-sol et d'une borne de recharge pour les voitures électriques. L'excédent aux heures de forte production sera revendu. Nous profiterons également des échafaudages pour repeindre et protéger les avant-toits du bâtiment.

COUTS FINANCIERS

Ces travaux feront l'objet d'une mise en soumission auprès de différentes entreprises de la région. Le budget nécessaire à la réalisation de ces aménagements est de CHF 230.000.- selon le détail ci-dessous :

Isolation, couverture, ferblanterie et velux	CHF 150'000.-
Peinture et protection avant-toit	CHF 5'000.-
Panneaux solaire et installation électrique	CHF 50'000.-
Modification tableau électrique	CHF 3'500.-
Prise recharge voiture	CHF 3'000.-
Batterie accumulateur	CHF 12'000.-
Divers et imprévus	CHF 6'500.-
Total TTC	CHF 230'000.-

La subvention pour l'isolation devrait diminuer de 15'000.- le montant des travaux. Ce projet sera financé par la trésorerie courante et amorti sur 10 ans. Il ne générera aucun coût supplémentaire au compte de fonctionnement au-delà de l'entretien courant existant.

CONCLUSION

Les différents travaux d'entretien de la toiture tels que décrits ci-avant permettent de rénover et de revaloriser de manière durable le bâtiment communal.

C'est pourquoi, au vu des éléments présentés dans ce préavis, nous vous demandons Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE GRENS

- Vu** le Préavis Municipal No 4 / 2023 Réfection du toit du bâtiment communal – isolation et panneaux solaires
- Ouï** le rapport de la Commission de gestion
- Attendu** que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- Décide**
- 1 – d'adopter le préavis municipal No 4 / 2023 concernant la réfection du toit du bâtiment communal – isolation et panneaux solaires et d'accepter d'allouer la somme de CHF 230.000.- à sa réalisation.
 - 2 – d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux

Ainsi délibéré par la Municipalité de Grens en séance du 15 Mai 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil Général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE GRENS

La Syndique
I. Jaquet



La Secrétaire
E. Brocher-Hürner

(Handwritten signatures in blue ink over the seal)

Grens, 15 Mai 2023